

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2021

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
31 DÉCEMBRE 2021

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
Bilan	6
Évolution de l'actif net	7
Résultats	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 19
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Activités muséologiques	20
Annexe B - Communication	20
Annexe C - Frais d'administration	20
Annexe D - Frais de locaux	21

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives de l'exercice terminé le 31 décembre 2020 ont été redressées.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Gosselin & Associés inc.*¹

Gosselin & Associés inc.
Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 16 juin 2022

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique no A101673

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020 (redressé)
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	238 601	45 484
Débiteurs (note 4)	49 772	368 880
Stocks boutique	2 939	2 939
Frais payés d'avance	7 509	7 887
Intérêts courus à recevoir	57 713	61 031
Portion à court terme des subventions à recevoir afférentes aux immobilisations (note 5)	<u>213 193</u>	<u>203 423</u>
	<u>569 727</u>	<u>689 644</u>
SUBVENTIONS À RECEVOIR AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS (note 5)	2 433 743	2 642 898
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	3 278 195	3 382 390
COLLECTION (note 7)	<u>1</u>	<u>1</u>
	<u>5 711 939</u>	<u>6 025 289</u>
	<u>6 281 666</u>	<u>6 714 933</u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 9)	71 315	191 389
Apports reportés (note 10)	164 900	176 422
Intérêts courus à payer sur la dette à long terme	57 713	61 031
Portion à court terme de la dette à long terme (note 12)	<u>213 193</u>	<u>203 423</u>
	<u>507 121</u>	<u>632 265</u>
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 11)	3 114 317	3 211 640
DETTE À LONG TERME (note 12)	<u>2 462 044</u>	<u>2 669 897</u>
	<u>5 576 361</u>	<u>5 881 537</u>
	<u>6 083 482</u>	<u>6 513 802</u>
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ (DÉFICITAIRE)	164 077	170 752
	<u>34 107</u>	<u>30 379</u>
	<u>198 184</u>	<u>201 131</u>
	<u>6 281 666</u>	<u>6 714 933</u>

ÉVENTUALITÉ (note 16)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,


_____, administrateur
Mathieu Cormier


_____, administrateur

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

	Investi en immobi- lisations	Non affecté	2021 Total	2020 Total (redressé)
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice				
Déjà établi	170 752	30 379	201 131	116 838
	-	74 996	74 996	74 996
	170 752	30 379	201 131	116 838
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(6 873)	3 926	(2 947)	84 293
Diminution des subventions à recevoir afférentes aux immobilisations	(199 385)	199 385	-	-
Remboursement de la dette à long terme	199 583	(199 583)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>164 077</u>	<u>34 107</u>	<u>198 184</u>	<u>201 131</u>

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC**RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

	2021	2020 (redressé)
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions (note 14)	1 140 564	1 237 041
Gestion de la salle du Boisé et autres	91 701	73 458
Contributions de services (note 15)	55 000	55 000
Droits d'entrée au musée et animation	7 654	5 502
Contribution de la Fondation du MMAQ	131 345	80 000
Location du musée	4 345	510
Autres produits	4 818	2 598
Ristournes	284	123
Dons	3 169	233
Boutique	5 872	589
Cotisation des membres	1 088	890
Expositions	5 219	-
	<u>1 451 059</u>	<u>1 455 944</u>
CHARGES		
Activités muséologiques (annexe A)	777 957	805 035
Communication (annexe B)	107 311	40 227
Frais d'administration (annexe C)	199 655	152 075
Frais de locaux (annexe D)	132 208	129 996
Intérêts sur les dettes à long terme	132 680	141 264
Amortissement des immobilisations	104 195	103 054
	<u>1 454 006</u>	<u>1 371 651</u>
(INSUFFISANCE) EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(2 947)</u>	<u>84 293</u>

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC**FLUX DE TRÉSORERIE****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

	2021	2020 (redressé)
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(2 947)	84 293
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(97 323)	(97 322)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>104 195</u>	<u>103 054</u>
	<u>3 925</u>	<u>90 025</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	319 108	(324 058)
Intérêts courus à recevoir	3 318	(3 221)
Frais payés d'avance	378	(1 085)
Créditeurs	(120 074)	136 269
Apports reportés	(11 522)	52 345
Intérêts courus à payer sur la dette à long terme	<u>(3 318)</u>	<u>3 221</u>
	<u>187 890</u>	<u>(136 529)</u>
Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement	<u>191 815</u>	<u>(46 504)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	-	(7 869)
Diminution des subventions à recevoir afférentes aux immobilisations	<u>199 385</u>	<u>190 417</u>
Rentrées de fonds nettes liées aux activités d'investissement	<u>199 385</u>	<u>182 548</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution de la dette à long terme	(199 583)	(190 417)
Augmentation de la dette à long terme	<u>1 500</u>	<u>27 000</u>
Sorties de fonds nettes liées aux activités de financement	<u>(198 083)</u>	<u>(163 417)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	193 117	(27 373)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>45 484</u>	<u>72 857</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>238 601</u></u>	<u><u>45 484</u></u>

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Musée des maîtres et artisans du Québec est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 26 octobre 1977. C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu; il est exempté d'impôts.

Ses objets sont les suivants :

gérer l'exploitation d'un musée d'arts;

acquérir selon tout mode des biens culturels et les utiliser aux seules fins poursuivies par l'organisme.

2 - REDRESSEMENT DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

La direction a réalisé au cours de l'exercice que les soldes des débiteurs et des apports reportés étaient sous-évalués de 99 995 \$ et 24 999 \$ respectivement et que le solde d'ouverture de l'actif net non affecté était sous-évalué de 74 996 \$. En conséquence, les états financiers de l'exercice 2020 ont été redressés, ce qui a eu pour effet que les soldes des revenus, des débiteurs et des apports reportés au 31 décembre 2020 ont été augmentés de 74 996 \$, 99 995 \$ et 24 999 \$ respectivement et que le solde de l'actif net non affecté au 31 décembre 2020 a été augmenté de 74 996 \$.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

Droits d'entrée

Les droits d'entrées sont constatés au moment de l'admission des visiteurs.

Produits de location, de gestion de la salle du Boisé et du G7, de contributions de services et autres

Les produits de location, de gestion, de contributions de services et autres sont constatés lorsque la location a lieu et le service est rendu.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Boutique

Les ventes de la boutique sont constatées au moment de la vente.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend le prix d'acquisition et les frais de transport.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, le taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Équipement	Amortissement linéaire	10 ans
Aménagement de salles	Amortissement linéaire	10 ans
Réserve muséale	Amortissement linéaire	40 ans
Matériel informatique	Amortissement dégressif	30 %

Dons et contributions sous forme de biens et de services

L'organisme comptabilise les apports sous forme de biens et de services lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque ces services auraient autrement été achetés par l'organisme à défaut d'un apport.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût. Sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Les actifs financiers évalués au coût se composent de l'encaisse, des débiteurs, des intérêts courus à recevoir et des subventions à recevoir. Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs, des intérêts courus à payer sur la dette à long terme et de la dette à long terme.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes de l'encaisse.

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2021**

4 - DÉBITEURS

	2021 \$	2020 \$
Comptes à recevoir	4 471	8 581
Taxes à la consommation	-	48 594
Subventions à recevoir	45 301	311 705
	<u>49 772</u>	<u>368 880</u>

5 - SUBVENTIONS À RECEVOIR AFFÉRENTES AUX IMMOBILISATIONS

	2021 \$	2020 \$
Ministère de la Culture et des Communications	2 646 936	2 846 321
Portion à court terme des subventions à recevoir afférentes aux immobilisations	<u>(213 193)</u>	<u>(203 423)</u>
	<u>2 433 743</u>	<u>2 642 898</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Équipement	9 153	2 253	6 900	7 815
Aménagement de salles	9 292	9 292	-	-
Réserve muséale	4 084 180	815 627	3 268 553	3 370 657
Matériel informatique	4 670	1 928	2 742	3 918
	<u>4 107 295</u>	<u>829 100</u>	<u>3 278 195</u>	<u>3 382 390</u>

Réserve muséale: selon une convention avec la Ville de Montréal, la réserve muséale a été construite dans une bâtisse appartenant à la Ville et est à l'usage exclusif du Musée. Au terme de 40 ans d'exploitation, la ville de Montréal se réserve le droit de résilier la convention et reprendre le local.

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

7 - COLLECTION

La collection de l'organisme regroupe des objets reliés aux arts et aux traditions populaires du Québec, datant principalement des 18e et 19e siècles. Ces objets documentent plusieurs siècles d'histoire canadienne-française et rendent hommage à ses maîtres et artisans. La collection de l'organisme comprend plus de 13 000 objets variés.

La collection est comptabilisée dans les registres de l'organisme à une valeur symbolique.

De plus, l'organisme n'a engagé aucune dépense importante à l'égard des pièces de la collection et n'a procédé à aucune disposition importante des pièces de la collection.

8 - MARGE DE CRÉDIT

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 80 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux de 7,70 %. Au 31 décembre 2021, la marge de crédit est de 31 \$ (1 041 \$ en 2020).

9 - CRÉDITEURS

	2021 \$	2020 \$
	<u> </u>	<u> </u>
Fournisseurs et frais courus	43 242	47 081
Sommes à remettre à l'État	935	935
Taxes à la consommation	5 618	-
Salaires et vacances	19 692	32 725
Compte à payer - Fondation	<u>1 828</u>	<u>110 648</u>
	<u>71 315</u>	<u>191 389</u>

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

10 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges des programmes spécifiques de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde au 31 décembre 2020 \$	Encaissements et à recevoir \$	Constatés à titre de produits \$	Solde au 31 décembre 2021 \$
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
MCCCQ - Fonctionnement	70 051	271 529	274 663	66 917
MCCQ	-	36 000	18 000	18 000
Ville de Montréal- Arrondissement St- Laurent	43 808	47 893	91 701	-
Kéroul PAET	-	35 648	988	34 660
Programme Jeunesse Canada au travail	1 950	-	1 950	-
MCCCQ - Quand le Cégep St-Laurent s'intègre au bois	2 660	-	2 660	-
Musée canadien de l'histoire	12 840	42 245	34 603	20 483
Ville de Montréal- Le vieux St-Laurent, autrement!	14 714	2 044	16 758	-
Ville de Montréal - Une mosaïque d'idées!	5 400	600	6 000	-
Patrimoine Canadien	<u>24 999</u>	<u>99 360</u>	<u>99 519</u>	<u>24 840</u>
	<u>176 422</u>	<u>535 319</u>	<u>546 842</u>	<u>164 900</u>

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC**NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 DÉCEMBRE 2021****11 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS**

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus aux fins d'acquisition réserve muséale et d'actifs incorporels. L'amortissement est établi aux mêmes conditions que les immobilisations concernées. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivants :

	Solde au 31 décembre 2020 \$	Encaissements \$	Constatés à titre de produits \$	Solde au 31 décembre 2021 \$
Fondation du Musée des maîtres et artisans du Québec	282 890	-	8 573	274 317
MCCCQ	<u>2 928 750</u>	<u>-</u>	<u>88 750</u>	<u>2 840 000</u>
	<u>3 211 640</u>	<u>-</u>	<u>97 323</u>	<u>3 114 317</u>

12 - DETTE À LONG TERME

	2021 \$	2020 \$
Emprunt à terme, d'un montant autorisé de 3 550 000 \$, portant intérêt au taux de 4,74 %, remboursable par versements semestriels de 137 363 \$, incluant le capital et les intérêts, échéant en janvier 2024 (a)	2 568 876	2 716 567
Emprunt à terme, garanti par la subvention à recevoir du ministère de la Culture et des Communications, portant intérêt au taux de 4,72 %, remboursable par versements mensuels de 4 742 \$, incluant le capital et les intérêts, échéant en mai 2023.	77 861	129 753
Compte d'urgence pour entreprises canadiennes (b)	<u>28 500</u>	<u>27 000</u>
	2 675 237	2 873 320
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>213 193</u>	<u>203 423</u>
	<u>2 462 044</u>	<u>2 669 897</u>

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

12 - DETTE À LONG TERME (suite)

a) L'emprunt à terme est garanti par : une hypothèque mobilière de 1er rang sur la subvention à recevoir afférente aux immobilisations d'une valeur comptable nette de 2 646 936 8 \$ (2020 - 2 846 321 \$), d'un montant maximal de 3 550 000 \$; l'universalité des liquidités d'une valeur nette comptable de 238 601 \$ (2020 - 45 484 \$), des créances et des comptes à recevoir d'une valeur nette comptable de 175 227 \$ (2020 - 304 230 \$); l'universalité des biens comprenant les stocks d'une valeur nette comptable de 2 939 \$ (2020 - 2 939 \$); la collection et le cautionnement de la Fondation du Musée des maîtres et artisans du Québec.

b) L'organisme a obtenu un prêt de 40 000 \$ garanti par le gouvernement du Canada dans le cadre du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Le prêt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 (prolongé jusqu'au 31 décembre 2023) et fera l'objet d'une radiation allant jusqu'à 25 % s'il est remboursé en totalité avant cette date. L'organisme prévoit rembourser ce prêt en totalité le 31 décembre 2023 et est raisonnablement certain de se conformer à toutes les conditions et de bénéficier d'une radiation de 10 000 \$. L'organisme a comptabilisé un montant de 0 \$ (10 000 \$ en 2020) de subvention pour radiation du capital, un montant de 0 \$ (3 750 \$ en 2020) de subvention sous forme d'un rabais d'intérêts sous le poste « Compte d'urgence pour entreprises canadiennes (CUEC) » et un montant de 1 500 \$ (1 000 \$ en 2020) sous forme de charge d'intérêts sous la rubrique « frais bancaires » à l'annexe B.

Les versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2022	213 193
2023	217 948
2024	174 164
2025	182 517
2026	1 887 415

13 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux subventions à recevoir afférentes aux immobilisations et aux intérêts courus à recevoir.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'organisme est exposé au risque de liquidité à cause de ses dettes à long terme. Toutefois, l'organisme reçoit une subvention du ministère de la Culture et des Communications pour payer le capital et les intérêts de sa dette à long terme.

L'organisme gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels et en gérant les échéances des passifs financiers.

L'organisme est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur. L'organisme est exposé à ce type de risque sur sa dette à long terme et sur sa subvention à recevoir afférente aux immobilisations.

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

14 - SUBVENTIONS

	2021 \$	2020 \$
MCCCQ- Fonctionnement	274 663	268 234
MCCQ - Rayonnement numérique	18 000	-
MCCCQ - Quand le Cégep St-Laurent s'intègre au boi	2 660	-
Intérêts - MCCCQ	5 205	7 414
Intérêts - MCCCQ réserve muséale	127 036	133 795
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations - FMMAQ	8 573	8 572
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations - MCCCQ	88 750	88 750
Conseil des arts de Montréal - Fonctionnement	35 000	33 000
Emploi-Québec	24 759	17 855
Programme Jeunesse Canada au travail	1 950	25 080
Programme Jeunesse Canada stage	80 025	4 480
Carrière été Canada	12 986	7 700
Gouvernement du Québec - Action bénévole	-	1 000
Arrondissement St-Laurent - Fonctionnement	85 000	85 000
MCCCQ - Renouvellement exposition permanente	4 923	99 719
Autres subventions	-	7 512
Musée canadien de l'histoire	34 603	29 457
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	-	13 750
Subvention salariale d'urgence canadienne (SSUC)	195 471	252 661
Patrimoine Canadien	99 519	74 996
PME Montréal Centre-Ouest	-	50 000
Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL)	17 695	24 388
Montréal - Patrimoine montréalais	16 758	3 678
Ville de Montréal - Montréal Mosaïque	6 000	-
Kéroul PAET	988	-
	<u>1 140 564</u>	<u>1 237 041</u>

15 - CONTRIBUTIONS DE SERVICES

L'organisme a reçu une contribution en services de 55 000 \$ pour ses locaux. Les dépenses correspondantes sont les suivantes :

	2021 \$	2020 \$
Charges - Frais de locaux		
Chauffage	25 000	25 000
Énergie	15 000	15 000
Entretien et réparations	15 000	15 000
	<u>55 000</u>	<u>55 000</u>

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2021

16 - ÉVENTUALITÉ

L'organisme n'a pas encore débuté le processus d'évaluation de l'impact de la Loi sur l'équité salariale sur la rémunération de ses employés. Par conséquent, il n'est actuellement pas possible d'estimer le montant de compensation qui pourrait devoir être versé aux employés assujettis, le cas échéant.

17 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Musée des maîtres et artisans du Québec (le Musée) est apparenté à la Fondation du Musée des maîtres et artisans du Québec (la Fondation) du fait que l'objectif principal de la Fondation consiste à organiser des campagnes de levées de fonds afin de soutenir financièrement le Musée. De plus, la directrice générale du Musée siège sur le conseil d'administration de la Fondation. :

	2021 \$	2020 \$
Les transactions et les soldes entre apparentés comprennent :		
Contribution de la Fondation du Musée de maîtres et artisans du Québec	131 345	80 000
Comptes à payer à la Fondation du Musée des maîtres et artisans du Québec	1 828	110 648

La Fondation a contribué une somme de 131 345 \$ pour le projet de renouvellement de l'exposition permanente. De plus, un montant de 1 828 \$ a été avancé au Musée par la Fondation à titre de liquidité comme contribution perçue d'avance pour le projet de Renouvellement d'exposition permanente pour l'année 2021.

18 - EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES ET SCOLAIRES

En date du 23 avril 2013, la commission municipale du Québec a accordé une exemption de taxes foncières et scolaires au Musée des maîtres et artisans du Québec. En date du 6 août 2015, la commission municipale du Québec a accordé une exemption de taxes foncières et scolaires au Musée des maîtres et artisans du Québec pour sa réserve muséale.

19 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2020 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2021.

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021**

	2021	2020 (redressé)
	\$	\$
ANNEXE A - ACTIVITÉS MUSÉOLOGIQUES		
Salaires et charges sociales	583 685	456 230
Frais d'exposition	43 307	210 328
Cachets aux artistes	42 137	1 838
Frais d'éducation et médiation	6 336	4 203
Honoraires professionnels	88 373	110 309
Frais de conservation	12 128	21 678
Boutique	1 991	449
	<u>777 957</u>	<u>805 035</u>
ANNEXE B - COMMUNICATION		
Honoraires professionnels	62 358	35 195
Informatique	1 440	3 975
Promotion et représentation	43 513	1 057
	<u>107 311</u>	<u>40 227</u>
ANNEXE C - FRAIS D'ADMINISTRATION		
Salaires et charges sociales	144 534	105 270
Honoraires d'audit	7 000	7 770
Honoraires de consultation	6 421	14 263
Entretien	2 484	812
Poste et messagerie	1 081	157
Honoraires informatiques	348	6 091
Frais bancaires	1 511	3 254
Fournitures et frais de bureau	16 892	11 709
Petit équipement	6 337	40
Cotisations et abonnements	3 391	1 966
Congrès et formation	1 213	410
Télécommunications	3 160	-
Frais de déplacement et de représentations	5 283	333
	<u>199 655</u>	<u>152 075</u>

LE MUSÉE DES MAÎTRES ET ARTISANS DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

	2021	2020 (redressé)
	\$	\$
	<u> </u>	<u> </u>
ANNEXE D - FRAIS DE LOCAUX		
Charges locatives	43 577	41 977
Chauffage	25 000	25 000
Énergie	35 301	33 498
Entretien et réparations	15 171	15 132
Assurances	11 701	12 010
Système d'alarme	1 458	2 379
	<u>132 208</u>	<u>129 996</u>